



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU VAL-D'OISE

Année 2016

# Rapport d'activité des services de l'État dans le Val-d'Oise



Préfecture du Val-d'Oise

CS 20 105 – 5, avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01.34.20.95.95

Site internet : <http://www.val-doise.gouv.fr>



## Éditorial



C'est avec fierté et reconnaissance envers tous les fonctionnaires placés sous mon autorité que je signe cette introduction du bilan 2016 de l'action des services de l'État dans le Val-d'Oise. Ce document, quoique non exhaustif, rend compte d'une action publique riche et variée au service du territoire et de ses habitants.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite de la mobilisation des services de l'État et des forces de l'ordre - de la police, de la gendarmerie avec le concours des armées - pour garantir la sécurité et l'ordre public dans un contexte toujours marqué par de fortes menaces terroristes avec l'attentat de Nice du 14 juillet, par des risques de violences urbaines comme ce fut le cas à Persan et à Beaumont-sur-Oise en juillet 2016, et aussi par la survenue d'évènements climatiques comme les inondations de la Seine en mai et juin 2016. Des moyens exceptionnels ont ainsi été déployés par l'État pour prévenir le risque de terrorisme et de radicalisation - perquisitions administratives, fermeture des lieux de culte à risque, mise en place d'une unité de déradicalisation à la maison d'arrêt d'Osny, sécurisation des grands rassemblements et des lieux sensibles du département - et, bien entendu, pour faire face aux crises qu'a connues le département : émeutes urbaines, inondations, crise des hydrocarbures ....

Mais la réponse à ces défis n'est pas uniquement sécuritaire. Elle passe surtout par une action publique volontariste, menée sous mon autorité par les services de préfecture et des sous-préfectures, les directions départementales interministérielles et les unités territoriales des services régionaux, qui repose sur 3 piliers :

- **Soutenir le développement économique et la création d'emploi**, condition d'insertion professionnelle et d'avenir pour la jeunesse. À ce titre, les services de l'État sont restés mobilisés pour accompagner le développement des filières structurantes et des entreprises du département, et appuyer celles rencontrant des difficultés. Parallèlement, a été poursuivie activement la gestion des dispositifs d'aide à l'emploi (avec la poursuite des contrats aidés dans les secteurs marchand et non-marchand), le soutien au développement de l'apprentissage et la mise en œuvre de la garantie jeunes destinée à insérer les publics les plus éloignés du marché du travail.

- **Renforcer la cohésion sociale et la lutte contre toute forme de discrimination**. Sur ce plan, l'année 2016 a vu se poursuivre les actions conduites dans les 41 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du département totalisant 220 000 habitants soit 18 % de la population du département. Cette année a également été consacrée à l'élaboration puis la signature des conventions du nouveau programme de renouvellement urbain dans les 10 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional du Val-d'Oise. Enfin, l'effort de financement et de construction de logements sociaux a été particulièrement important en 2016, enregistrant une progression de 38 % dans le département. Cependant, malgré ces efforts, l'offre de logements et d'hébergement reste nettement insuffisante pour répondre à la demande et la mobilisation doit donc se poursuivre.

Je veux enfin souligner avec gratitude l'action menée par les collectivités et associations qui se sont investies aux côtés des services de l'État pour relever le défi de l'accueil des migrants, arrivés en nombre en Île-de-France au cours de l'année 2016. Tous font honneur à la République.

- **Favoriser un développement équilibré des territoires** : les services de l'État accompagnent activement, dans les structures de gouvernance, en termes d'ingénierie ou de financements, la réalisation des grands projets d'aménagement, qui demain verront le jour dans le Val-d'Oise et constitueront de puissants leviers d'attractivité. A titre d'exemples, je citerai :

- le **développement de la forêt de Pierrelaye**, avec la signature le 21 mars 2017 du contrat d'intérêt

national « aux franges de la forêt de Pierrelaye »,

- **le projet de campus international** au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise, qui vise à créer sur les communes de Cergy, Pontoise et Neuville-sur-Oise, un campus et une université de formation et de recherche reconnus sur le plan international. Ce projet a été retenu au titre du programme des investissements d'avenir pour bénéficier de financements de 9M€ par an pendant 10 ans,
- ou encore les travaux engagés dès 2016 qui ont abouti en 2017 **à la signature des trois premiers contrats de ruralité** dans le département. Il s'agit de soutenir, symétriquement à ce qui est fait pour les quartiers de la politique de la ville, le développement des intercommunalités en zone rurale. Le développement équilibré des territoires passe aussi par la garantie du maintien et de l'accès aux principaux services publics sur tout le territoire, ce qui a conduit mes services à accompagner le développement des premières maisons de services au public dans le département, au nombre de 7 à ce jour.

L'action publique déployée s'est inscrite dans le contexte de la réforme territoriale issue de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015. L'année écoulée a vu ainsi la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Celui-ci a permis de doter de nouvelles compétences et de périmètres adaptés aux enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique, les nouveaux établissements publics de coopération intercommunale du Val-d'Oise au nombre de 10 (4 communautés d'agglomération et 6 communautés de communes), appelés à devenir des acteurs puissants au service des habitants et des entreprises du département.

L'État lui-même a été confronté à de nouveaux impératifs d'organisation : le "Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) », préparé depuis 2015, a conduit à revoir les modalités d'accueil et de services au public en matière de délivrance de titres, afin de privilégier les procédures dématérialisées et une offre de services aux usagers plus rapide. Les services de la préfecture et des sous-préfectures se sont également réorganisés pour mieux répondre aux missions prioritaires pour nos concitoyens : la sécurité publique et la gestion des crises, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, ainsi que le renforcement de la coordination et de l'appui territorial au service du développement des territoires et des entreprises, et ce, dans un souci constant de rationalisation et de mutualisation des moyens.

Un objectif commun anime l'action des services de l'État dans ce département : la promotion de l'intérêt général, du lien social et des valeurs de la République. Ces valeurs animent au quotidien les agents de l'État dans le Val-d'Oise. Je sais qu'elles sont partagées dans des collaborations fructueuses avec tous les partenaires : collectivités locales, monde socio-économique et société civile. C'est pourquoi, nous progresserons encore ensemble en 2017 !

Jean-Yves LATOURNERIE



Préfet du Val-d'Oise

# SOMMAIRE

<b>PROTÉGER LES CITOYENS.....</b>	<b>5</b>
I – GARANTIR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET ROUTIÈRE.....	5
II – ORGANISER LA GESTION ET LA COMMUNICATION DE CRISE.....	5
III – ASSURER LA VEILLE SANITAIRE.....	7
IV – PROTÉGER LES CONSOMMATEURS.....	9
V – PRÉVENIR LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	10
<b>SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET PROMOUVOIR L'INNOVATION.....</b>	<b>12</b>
I – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	12
II – ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'EMPLOI.....	13
III – FAVORISER LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	16
IV – DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE.....	16
<b>RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....</b>	<b>18</b>
I – ACCOMPAGNER ET FINANCER LA RÉNOVATION URBAINE ET LE LOGEMENT SOCIAL.....	18
II – RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT, NOTAMMENT POUR LES PUBLICS EXCLUS.....	19
III – LUTTER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	21
<b>FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES.....</b>	<b>25</b>
I – ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES....	25
II – METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME TERRITORIALE, LE TRAITEMENT DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES, GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTES ET LE TRAITEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES.....	28
<b>MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITÉ DE SERVICE.....</b>	<b>31</b>
I – RÉFORMER L'ÉTAT POUR MIEUX COORDONNER SON ACTION ET RÉPONDRE AUX MISSIONS PRIORITAIRES.....	31
II – GARANTIR LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AU PUBLIC.....	31
III – POURSUIVRE LA RATIONALISATION ET LA MUTUALISATION DES MOYENS.....	35

# PROTÉGER LES CITOYENS

## I – GARANTIR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET ROUTIÈRE

L'activité du bureau du cabinet pour l'année 2016 a, sans conteste, été marquée par les attentats notamment celui de juillet à Nice, ainsi que par les violences urbaines à Persan/Beaumont. La mobilisation des agents du cabinet fut constante lors de cette année chargée en sujets liés à la lutte contre le terrorisme et à l'ordre public.

Enjeu majeur du cabinet depuis la fin d'année 2014, la lutte contre la radicalisation et le terrorisme a particulièrement mobilisé le pôle sécurité intérieure et routière. Des mesures administratives ont été prises tout au long de cette année telles que des oppositions et interdictions de sortie du territoire, des suspensions des droits aux prestations sociales des personnes radicalisées ayant quitté le territoire. Depuis le 22 juillet 2016 (renouvellement de l'état d'urgence), les perquisitions administratives, menées par les fonctionnaires de police et les militaires de la gendarmerie, ont notamment permis de découvrir : 1 arme longue, 1 arme de poing et près de 17 000 € en numéraires. Cinq mesures de fermeture administrative de lieux de culte à risques et deux concernant des établissements d'enseignement confessionnel ont été prises en 2016.

- Suite à l'attentat de Nice du 14 juillet, un renforcement de la sécurisation des manifestations a été opéré avec une déclaration obligatoire auprès du service interministériel de défense et de protections civiles (SIDPC) de tout événement rassemblant plus de 1 000 personnes. La sécurisation des lieux sensibles du département (lieux de culte, écoles, centres commerciaux...) par les forces de sécurité intérieure et les forces armées s'est poursuivie.

- L'année a également été marquée par des violences urbaines d'une intensité inédite en zone gendarmerie. Les communes de Persan et de Beaumont ont en effet dû faire face à cinq nuits de violences suite au décès d'une personne interpellée. La mobilisation des forces de gendarmerie, de police, des services de secours et des services de la préfecture a été, pendant ces événements, exemplaire.

- La montée en puissance des polices municipales du Val-d'Oise s'est poursuivie en 2016. Alors qu'aucune de ces polices n'était armée en 2014, elles sont désormais 25 (24 polices municipales et 1 police intercommunale) à avoir été autorisées à être dotées d'une arme de catégorie B en 2016.

- L'engagement volontariste des services de la préfecture pour faire évacuer des campements et installations illicites s'est maintenu. 139 implantations de gens du voyage et 37 campements illégaux de population roms ont été évacués en 2016.

- En matière de sécurité routière, le bilan de l'année 2016 du nombre de tués sur les routes du département est le plus faible jamais enregistré. Avec 19 tués en 2016 contre 29 en 2015, ce bilan est le résultat d'un engagement déterminé des forces de l'ordre à lutter contre les violences routières.

## II – ORGANISER LA GESTION ET LA COMMUNICATION DE CRISE

### 1/ La prévention des crises

#### **- Les gestes qui sauvent**

Suite aux attentats de 2015 et 2016, le premier ministre a fait de la sensibilisation aux gestes qui sauvent une grande cause nationale.

Nombre de campagnes de sensibilisation aux gestes qui sauvent	3
Nombre de personnes formées	426
<b><i>Dont personnels de la cité administrative (préfecture + sous-préfectures)</i></b>	<b>70</b>



## - Les risques domestiques

Nombre de campagnes de sensibilisation aux risques domestiques	1
Nombre de personnes formées	79
<b>Dont personnels de la cité administrative (préfecture + sous-préfectures)</b>	<b>20</b>

## - Les plans communaux de sauvegarde (PCS)

Le SIDPC assure un accompagnement des communes dans l'élaboration de leur plan de gestion de crise : le plan communal de sauvegarde.

Nombre de plans communaux de sauvegarde approuvés	6
Nombre de plans communaux de sauvegarde obligatoires dont l'élaboration a été engagée	31
Nombre de plans communaux de sauvegarde non obligatoires dont l'élaboration a été engagée	2

## - Les exercices de sécurité civile

Le SIDPC pilote les exercices inter-services visant à tester les procédures de gestion de crise élaborées en lien avec les services départementaux de l'État, les collectivités et les opérateurs privés de service public.



Intitulé de l'exercice	Date	Objectifs
Plan particulier d'intervention (PPI) Véolia	01/06/16	Tester la transmission de l'alerte et la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS)
PPI Total	01/11/16	Tester l'ouverture d'un centre d'accueil des impliqués
Tuerie de masse	Novembre 2016	Tester la mise en œuvre de la doctrine nationale opérationnelle de réponse à une « tuerie de masse »
Cellule d'information du public (CIP)	01/03/16	Tester la mise en place de la cellule d'information du public

## 2/ La gestion de crises

### - La sécurisation des sites sensibles (état d'urgence, vigipirate...)

Le SIDPC coordonne et veille à la bonne mise en œuvre du plan VIGIPIRATE sur le département en lien avec les forces de sécurité intérieure, les forces armées (Sentinelle), les collectivités et les représentants des communautés religieuses du département.



Depuis les attentats de 2015 et 2016, le ministre de l'intérieur a demandé le **renforcement des mesures de sécurisation active et passive et l'établissement de procédures de gestion de crise pour les établissements sensibles** et l'ensemble des rassemblements organisés sur le département.

À ce titre, un suivi étroit des établissements sensibles est réalisé par le SIDPC :

- établissements scolaires ;
- établissements de santé ;
- centres commerciaux ;
- lieux de culte (notamment dans le cadre des fêtes religieuses) ;
- gares ;
- sites seveso ;
- point d'importance vitale ;
- bâtiments publics. À ce titre, un audit de sûreté a été réalisé par le ministère de l'intérieur pour la préfecture et la sous-préfecture de Sarcelles. Celui de la sous-préfecture d'Argenteuil a été réalisé par la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) en 2015.

Depuis les attentats de Nice du 14 juillet 2016, 1 623 **rassemblements** ont été étudiés sous l'angle de la sécurité civile et de la sécurité publique.

#### **- La gestion des évènements programmés et non programmés**

- le désamorçage d'une bombe d'aviation à l'Isle-Adam le 07/01/16 – activation d'un poste de commandement opérationnel (PCO) ;
- l'incendie de l'entreprise Métal Inox à Bernes-sur-Oise le 17/03/16 au 18/03/16 ;
- l'ostension de la Sainte-Tunique à Argenteuil du 25/03/16 au 10/04/16 ;
- la crise des hydrocarbures du 20/05/16 au 08/06/16 ;
- les inondations du 28/05/16 au 08/06/16 ;
- l'EURO 2016 du 10/06/16 au 10/07/16 : sécurisation de l'accueil des arbitres et des retransmissions de matchs ;
- l'activation du niveau 3 du plan canicule du 24/06/16 au 29/06/16 ;
- l'abatage de chaudières de la centrale thermique de Champagne-sur-Oise le 10/07/16 – activation d'un PCO ;
- le passage du Tour de France 2016 le 24/07/16 – activation d'un centre opérationnel départemental (COD) ;
- l'accueil de 850 migrants au Cèdre bleu à Sarcelles les 4 et 5/11/16 – activation d'un PCO.

#### **- La gestion post-crise**

**42 demandes communales** de reconnaissance en état de catastrophe naturelle ont été instruites dont **14 dans le cadre de la procédure accélérée** suite aux inondations de mai et juin 2016.

### **III – ASSURER LA VEILLE SANITAIRE**

#### **1/ La veille sanitaire**

La veille et l'alerte sanitaires recouvrent la réception de signalements et la gestion des problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses transmissibles, y compris les infections liées aux soins (maladies nosocomiales). En cas de survenue de pathologie liée à des expositions environnementales à risque, la délégation départementale de l'agence régionale de la santé (DD -ARS) mène également des investigations afin de rechercher la source environnementale et établir les recommandations nécessaires afin de la supprimer.

La gestion des maladies dites à déclarations obligatoires (MDO)	Le suivi des infections associées aux soins (IAS)
<p>En 2016, 404 MDO ont été traitées par la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (402 en 2015)</p> <p>La DD-ARS a ainsi procédé à <b>42 investigations</b> « environnementales » suite à des MDO : légionellose (20), intoxication au monoxyde de carbone (20) et saturnisme infantile (6).</p>	<p>Les IAS regroupent les infections nosocomiales en établissements de santé déclarées via l'outil de télésignalement « e-SIN » et les infections associées aux soins en établissements médico-sociaux.</p> <p><b>47 signalements</b> ont été recensés en 2016 (contre 56 en 2015)</p>

## **2/ La planification et gestion de crise sanitaire**

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, une instruction datée du 19 février 2016 a défini une feuille de route pour renforcer les capacités de réponse sanitaire face à des attentats. Une seconde instruction, portant plus spécifiquement sur la réponse aux attentats multi-sites a été publiée le 4 mai 2016. La DD-ARS a donc concentré son action sur la mise en œuvre de cette feuille de route au cours du premier semestre 2016, avec la perspective de l'EURO 2016 pour lequel des mesures de sécurité renforcée ont été mises en œuvre.

## **3/ La sécurité sanitaire environnementale, animale et alimentaire**

### **- La santé environnementale**

Afin de vérifier le respect des dispositions réglementaires en matière de sécurité sanitaire, la DD-ARS procède à des inspections et contrôles de logements ou d'établissements.

Ainsi, en 2016, la DD-ARS a mené **367 contrôles ou inspections** se répartissant principalement de la manière suivante : 276 (habitat insalubre), 41 (piscines), 12 (eau potable), 6 (plomb), 4 (bruit), 6 (légionelles), 6 (règlement sanitaire départemental hors habitat), 5 (périmètres de protection des captages d'eau), 4 (infections nosocomiales), 3 (déchets d'activité de soins à risques infectieux), 2 (eau de baignade), 1 (eau thermale), 1 (amiante).

La DD-ARS est également chargée de l'instruction de procédures administratives relevant du code de la santé publique.

	2015	2016
Nombre d'arrêtés préfectoraux (AP) pris	155	138
* dont AP relatifs à l'habitat insalubre (procédure classique)	66	36
* dont AP relatifs à la mainlevée d'arrêtés d'insalubrité	68	75
* dont AP d'insalubrité relatifs à des situations d'urgence sanitaire	14	23
* dont AP relatifs à des autorisations de distribution et d'eau potable et de l'eau conditionnée	7	2
* dont AP relatifs à l'instauration de périmètres de protection	0	2

La cellule a par ailleurs suivi 8 dossiers « sites et sols pollués », se traduisant par 13 réunions et 9 avis sanitaires rendus. Ces dossiers nécessitent, pour la plupart, un suivi sur plusieurs années, et portent sur des enjeux importants et complexes nécessitant de longues expertises.



## - La sécurité de l'alimentation, des produits alimentaires et la protection animale

L'activité dans le domaine de la sécurité de l'alimentation et des produits alimentaires a été particulièrement marquée en 2016 par :

- **l'EURO 2016** : le suivi du traiteur associé à l'évènement au niveau national : 9 inspections sur site entre le 13 mai et le 08 juillet 2016, contrôles documentaires du dossier d'agrément en amont et réunions avec le professionnel (présentation du projet, calage du calendrier...);
- **l'Aïd el Kébir 2016** : organisation pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive d'un abattoir temporaire à Sarcelles en collaboration avec le porteur du projet et la Mairie. Ce sujet a nécessité l'instruction du dossier d'agrément, l'organisation d'essais d'abattages et des deux journées d'inspections. 2 interventions sur des sites d'abattage clandestins et une opération sur un site de vente en vif (non déclaré) ont permis la saisie de 3 carcasses et de 12 moutons. Les contrevenants ont fait l'objet de poursuites pénales ;
- **l'inspection des établissements à l'origine de Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC)** : 21 TIAC en 2016 pour 260 malades (dont une TIAC à 101 malades à Deuil la Barre en juillet) ;
- **l'étude comptable sur la traçabilité de la viande** : déclinaison locale d'un plan de contrôle national de la mention de l'origine et de la traçabilité des viandes bovine, porcine, ovine, caprine et de volaille suite à la crise de l'ESB. Trois grandes et moyennes surfaces du département ont été contrôlées. Ces 3 contrôles ont débouché sur 3 procès verbaux qui ont donné lieu à des transactions de 4 000 € à 10 000 €. Ce type d'enquêtes à vocation a être poursuivi auprès d'autres enseignes ;
- **les fermetures administratives d'établissements présentant de graves problèmes d'hygiène** : suite à inspection, 13 établissements ont fait l'objet de fermetures administratives en 2016. Ces établissements ne peuvent rouvrir qu'une fois mis en conformité. Cinq de ces établissements n'ont à ce jour toujours par repris leur activité, soit du fait de l'arrêt de cette dernière, soit du fait du maintien même de la mesure. Une part importante des établissements fermés concerne des boulangeries-pâtisseries. Un suivi accru est prévu en 2017 ;
- **le suivi de la fièvre catarrhale ovine (FCO)** : le Val-d'Oise était en grande partie en zone réglementée alors que l'Oise et Eure étaient en zone indemne (l'Oise est désormais en zone réglementée), ce qui a généré des problématiques de gestion des mouvements d'animaux pour les éleveurs qui travaillent à cheval sur ces deux zones.

## IV – PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

### 1/ La protection économique et information des consommateurs



Direction Départementale  
de la Protection  
des Populations

#### - L'Accueil des consommateurs

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) a reçu 867 plaintes ou demandes d'information de particuliers ou de consommateurs sur ces sujets. Dans 90 % des cas, elle indique la marche à suivre ou réoriente vers les services de l'État compétents ou le plus souvent vers les organismes de médiation ou le tribunal à même d'intervenir à l'amiable ou judiciairement dans le cadre des règlements de litiges civils. La DDPP répond alors en moins de 10 jours dans 96,4 % des cas, répondant ainsi aux engagements Marianne. Dans 10 % des cas, une enquête est lancée, les faits étant susceptibles de relever d'une réglementation que la DDPP a la charge de vérifier.

#### - La protection économique du consommateur

La DDPP met en œuvre des programmes de contrôles conduisant à une vérification régulière des règles d'information du consommateur ou de pratiques commerciales dans l'ensemble des lieux de consommation. Des dossiers particuliers et significatifs ont été traités dans le Val-d'Oise :

- **site internet de vente d'articles de puériculture** : une cinquantaine de plaintes de consommateurs ayant commandé des articles sur le site qui n'ont jamais été livrés et qui n'ont pas été remboursés. La SARL incriminée a fait l'objet de poursuites pénales ;
- **société de vente de produits d'énergies renouvelables** : deux plaintes de consommateurs suite à du démarchage à domicile : absence de remise de contrat, tromperie sur la contenance d'un ballon thermodynamique posé, pratiques commerciales trompeuses. La société a fait l'objet de poursuites pénales ;
- **contrôle de 8 agences immobilières dans le cadre du blanchiment des capitaux et de la lutte contre le terrorisme**. Le compte rendu de ces interventions a été adressé à la commission nationale de sanctions ;
- **contrôle de 10 syndicats pour vérifier la bonne application du nouveau contrat de syndic** prévu par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat-type de syndic de copropriété qui doit être proposé par les syndicats aux copropriétaires.

## 2/ La protection physique du consommateur

La DDPP met en œuvre les réglementations relatives à la sécurité physique des consommateurs à l'occasion de l'utilisation de produits industriels de consommation courante ou dans le cadre de la mise en œuvre de prestations de service (prestations d'esthétique par exemple). Quelques exemples emblématiques méritent d'être soulignés pour 2016 :

- **vente de surplus militaire** : baudriers coupés puis recousus entraînant un risque mortel de chute. Cette enquête a pour origine un signalement de la commercialisation sur internet de baudriers ne présentant manifestement pas toutes les garanties essentielles de sécurité. Un arrêté préfectoral de retrait, rappel, suspension de commercialisation et destruction de tout baudrier coupé et qui aurait été recousu par la société, quelle que soit la marque du baudrier a été pris. Par ailleurs, un procès-verbal pour tromperie aggravée sur les qualités substantielles du produit a été rédigé.
- **parcs d'activité et de loisirs** : chutes et blessures suite à la pratique d'une activité de loisirs. Plusieurs incidents ont été signalés à la DDPP au cours de l'été 2016. Des contrôles ont été réalisés par deux agents de la DDPP, conjointement avec les services de gendarmerie et de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) les 1<sup>er</sup> et 6 juillet 2016. Des vérifications ont notamment été effectuées par d'autres DDPP afin de s'assurer de la conformité du matelas de réception du saut et de la procédure des sauts. Un procès-verbal administratif a par ailleurs été rédigé à l'issue du contrôle du site internet.
- **laboratoire cosmétique** : mise sur le marché de produits cosmétiques sans évaluation préalable de la sécurité des produits. Face à l'inaction du responsable du laboratoire, la DDPP a rédigé et mis à la signature du préfet un arrêté préfectoral de retrait, rappel, et suspension de commercialisation de 41 produits mis sur le marché français. Le laboratoire a, par la suite, apporté certains éléments permettant d'abroger partiellement ledit arrêté ; néanmoins, certaines références de produits demeurent encore à régulariser.

## V – PRÉVENIR LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'inspection des installations classées de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) a conduit les actions suivantes en 2016 :



Établissements soumis à autorisation préfectorale ou enregistrement	309 (dont 22 relèvent de la DDPP et 7 carrières)
Sites soumis à la directive « lutte contre les pollutions intégrées »	42
Sites à risques industriels « seuil haut », « seuil bas » et une aire de stationnement de transports de matière dangereuse	11
Inspections réalisées	171 (dont 6 DDPP)
Inspections axées sur la thématique « produits chimiques »	9
Inspections de sites illégaux	11
Nombre de plaintes traitées	15
Arrêtés de mise en demeure pris	36
Procès-verbaux au procureur	13

Parallèlement à ces chiffres, l'unité départementale de la DRIEE a instruit près d'une dizaine de dossiers de demandes d'autorisation ou d'enregistrement d'installations classées principalement en lien avec l'activité de logistique (entrepôts de produits combustibles). Un travail important de mise à jour des prescriptions d'exploitation applicables aux installations existantes a été mené avec 23 arrêtés complémentaires proposés à la signature du Préfet en 2016.

Par ailleurs, le service police de l'eau de la DRIEE assure les missions de police de l'eau sur les grands axes du bassin Seine-Normandie, dont l'Oise et la Seine, ainsi que sur les nappes alluviales associées. Parmi les actions et projets d'ampleur portés en 2016 sur le département, peuvent être cités :

- **au titre du rétablissement de la continuité écologique:** le contrôle des dispositifs de franchissement piscicoles (passe à poissons) qui équipent les barrages de Pontoise et l'Isle-Adam;
- **l'instruction du projet de port fluvial à l'Isle-Adam :** le projet a été autorisé au titre de la loi sur l'eau par arrêté préfectoral du 11 octobre 2016. Le démarrage des travaux est programmé en 2017 ;
- **l'instruction du projet de création d'une halte fluviale à La Roche-Guyon :** également instruit par la DRIEE au titre des autorisations de travaux en site classé ;
- **le contrôle d'un parc de neuf stations d'épuration sur le département.** En 2016, trois exploitants ont ainsi été mis en demeure de respecter leurs obligations en matière d'auto surveillance des rejets. Le service a également assuré le suivi de l'incident et de la remise en fonctionnement du système d'assainissement de Cergy-Neuville (l'un des plus importants du département avec 450 000 équivalent-habitants) survenu en août 2016.

# SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET PROMOUVOIR L'INNOVATION

## I – SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### - Les visites d'entreprises

Ces visites ont porté prioritairement sur les entreprises de taille intermédiaire (entreprises de moins de 5 000 personnes et qui ne sont plus des petites et moyennes entreprises) et les pépites (entreprises de plus de 50 salariés en fort développement).



En 2016, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a réalisé, en Île-de-France, 1 044 visites d'entreprises, dont 330 entreprises de taille intermédiaire (ETI) ou des pépites. **Sur le département du Val-d'Oise, 75 entreprises ont été rencontrées en 2016, dont 38 ETI/pépites.**

La DIRECCTE rencontre également les entreprises dans le cadre de demandes d'avis (COFACE pour l'assurance prospection à l'export, entreprises du patrimoine vivant dites EPV...), des entreprises en difficulté (qui ont saisi la cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises –COSAE-) et des entreprises ayant des projets de développement afin de les orienter vers les dispositifs d'aide existants pour financer leur projet et jouer le rôle de facilitateur.

### - Les demandes d'avis

Au niveau régional, la DIRECCTE a été saisie sur 197 dossiers de demande d'assurance prospection auprès de la COFACE. L'objectif de la DIRECCTE est de vérifier si l'entreprise est en capacité de mener à bien son projet à l'export, et de lui apporter des réponses sur les autres questions qui peuvent accompagner son souhait de développement (financement, formations, nouvelles embauches...). **Sur le département du Val-d'Oise, la DIRECCTE a été sollicitée pour donner son avis sur 6 demandes.**

### - Les recours au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

La DIRECCTE a instruit 17 demandes au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce **dont 2 dossiers pour le Val-d'Oise.**

### - La labellisation des « entreprises du patrimoine vivant » (EPV)

La DIRECCTE a été sollicitée pour les demandes initiales des entreprises, mais également pour les demandes de renouvellement, puisque ce label est valable pendant 5 ans pour 74 dossiers au plan régional, **dont 3 demandes pour le département du Val-d'Oise.**

### - L'accompagnement RH des TPE/PME

L'unité départementale (UD) de la DIRECCTE a travaillé à la mise en place d'un réseau « Agir Ensemble pour un partenariat d'expertises RH public-privé », et dans le cadre de ce réseau départemental à l'élaboration d'une **charte d'engagement partenarial signée par une trentaine d'acteurs publics et privés**, à la réalisation de l'**annuaire des acteurs « ressources humaines » publics et privés**, et la production d'un guide pour aider au premier recrutement, diffusé sur l'ensemble du territoire. Cette démarche a été reconnue au plan national.

## II – ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'EMPLOI

### 1/ Faciliter l'accès à l'emploi

Ci-après, le tableau récapitulant les dispositifs d'emplois aidés mis en œuvre en 2016 sur le département :

	2015	2016	Objectif 2016	Réalisation 2016
Contrat unique d'insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	3221 (dont 580 jeunes)	2970 (dont 633 jeunes)	3293	90,20%
Contrat unique d'insertion Contrat initiative emploi (CIE)	1638 (dont 585 jeunes)	1548 (dont 692 jeunes)	1516	102,00%
Emploi d'avenir (EAV)	1315	1099 (dont 7 signés par Cap emploi pour des publics handicapés)	954	115,00%
* dont EAV marchands	889	247	286	86,30%
* dont EAV non marchands	426	852	668	127,50%

L'année 2016 a notamment été consacrée à la mise en place de cellules opérationnelles mensuelles dans chaque mission locale afin d'anticiper et préparer la sortie des emplois d'avenir.

#### - La promotion de l'alternance

4 216 contrats d'apprentissage et 3 433 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2016 par des entreprises du département.

#### - La mise en œuvre de la Garantie Jeunes

La mission locale Reflexes 95 de Persan-Beaumont s'est lancée dans l'expérimentation du dispositif de garantie jeunes à compter de septembre 2016. **Ce sont 34 jeunes issus du Haut Val-d'Oise qui ont démarré un parcours d'accompagnement sur 12 mois, alternant phase intensive collective, suivi individuel et mise en situation professionnelle.** Le dispositif a vocation à être déployé par toutes les missions locales du département en 2017 pour faciliter l'insertion professionnelle d'environ 1 000 jeunes éloignés de la formation et de l'emploi.



#### - La poursuite des contrats de génération et émergence d'un nouveau cluster social territorial

217 contrats de génération supplémentaires portant le nombre à **982** pour le Val-d'Oise ont été signés depuis le lancement de la mesure en 2012.

Dans le cadre de la reconduction des accords et des plans d'action intergénérationnelle, 16 entreprises ont renouvelé leur plan d'action et 28 leurs accords.

Parallèlement, l'UD Direccte a travaillé à la mise en place d'un cluster social territorial dans le Val-d'Oise pour innover en matière de négociation intégrée sur la « **qualité de vie au travail pour toutes les générations en entreprise** ». Une expérimentation a ainsi été engagée en 2016 visant à accompagner les entreprises dans la négociation d'accords conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi de modernisation du dialogue social et de l'emploi d'août 2015 notamment dans le cadre de la « **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)/contrat de génération** » et l'« **égalité professionnelle et qualité de vie au travail** » pour :

- accompagner et outiller des entreprises partenaires avec l'appui de l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;

- expérimenter des modalités de négociations intégrées ;
- élaborer collectivement un guide permettant de partager les méthodologies développées, de les illustrer par des situations d'entreprises et de proposer des pistes de « bonnes pratiques ».

Le cluster a rassemblé, autour de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) d'Île-de-France et de l'UD DIRECCTE, 6 binômes (1 représentant de la direction et 1 représentant des organisations syndicales) d'entreprises du Val-d'Oise : DISMO, ETF, Etna France, GTSI, Magnum et Manutan. La démarche se poursuit en 2017.

### - Accompagner l'insertion des travailleurs handicapés

L'UD DIRECCTE a accompagné **8 entreprises adaptées** (EA) du département. Le service poursuit sa collaboration avec la maison départementale des personnes handicapées et Cap Emploi. Le département compte **15 accords** en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés (TH), dont **2** entreprises qui n'ont pas souhaité être agréées. **5 nouveaux accords** appartenant au même groupe ont été signés dont **2** ont été agréés en 2016. **Tous les accords en vigueur font l'objet de bilans réguliers avec les entreprises.**

### - L'accès à la qualification Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Titres professionnels

**102** dossiers de demande de VAE ont été instruits ; **69** ont reçu un avis favorable. La DIRECCTE a été associée également à l'action **10 000 VAE** engagée en 2016. Suite aux sessions d'examen organisées par les centres de formation agréés du département, **2 372** titres professionnels et **182** certificats de compétences professionnels (CCP) ont été délivrés. Les secteurs les plus visés par les candidats sont l'aide à domicile (titre d'assistante de vie aux familles), le transport (voyageurs et marchandises) et la logistique, ainsi que les métiers de la sécurité.

## 2/ L'accompagnement des mutations économiques

**12 plans de sauvegarde de l'emploi** (PSE) ont été homologués par la DIRECCTE en 2016 contre 19 en 2015 représentant **350** suppressions de postes (contre 788 en 2015). **8 des 12 plans** ont fait l'objet d'une négociation et d'un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise.

L'année 2016 a vu la poursuite de l'activité de la cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE), composée de représentants de la préfecture, de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et du service du développement économique de la DIRECCTE en charge de la détection et de l'accompagnement des entreprises dans le cadre des missions de redressement productif.

**En 2016, la COSAE du Val-d'Oise a traité 19 dossiers d'entreprises, un nombre légèrement en baisse par rapport à 2015 (24 dossiers en 2015).** La plupart des cas examinés concernait des difficultés de financement et/ou de trésorerie. Parmi les solutions proposées, des rééchelonnements des dettes fiscales et sociales ont pu être proposés dans le cadre des commissions de chefs de services financiers (CCSF). Outre les outils dont dispose chacune des administrations présentes, certains outils portés par des fonds de revitalisation ont pu être déployés dans certains cas pour soutenir l'investissement productif dans les cas de création ou de maintien dans l'emploi.

Enfin, le dispositif d'activité partielle, qui consiste en une indemnisation ou compensation de la perte de rémunération des salariés, lorsque l'entreprise est contrainte de réduire ou suspendre momentanément son activité, a également été mobilisé. Le nombre d'heures d'activité partielle utilisées par les entreprises du Val-d'Oise s'est stabilisé en 2016 avec **178 371 heures** mobilisées contre **178 403 heures** en 2015.

**52 associations ont également été accompagnées dans le département en 2016** dont **31 à titre individuel** par un consultant et **11** dans un cadre collectif. Les accompagnements ont porté principalement sur les thématiques « **appui RH** » et « **développement de l'emploi** ».

### **3/ Le soutien des filières et du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE)**

Dans le cadre du dialogue social territorial mené dans le Val-d'Oise par la DIRECCTE, deux filières ont été plus particulièrement accompagnées en 2016 afin de contribuer au développement de l'emploi dans ces secteurs :

#### **- la filière mécanique-électronique-mécatronique**

Les secondes rencontres de l'Innov'Industrie ont eu lieu le 9 juin 2016 au lycée de la Tourelle à Sarcelles, sur le thème des nouvelles solutions RH. Face à la pénurie de compétences sur le métier de tourneurs-fraiseurs, qui apparaît comme le deuxième métier industriel pourvoyeur d'offres sur le Val-d'Oise en 2015, deux formations sur la double compétence « **machines conventionnelles/commandes numériques** » ont été lancées avec différents partenaires : un programme qualifiant territorialisé avec la Région et le centre de formation industriel et technologique AFORP, et une formation complémentaire d'initiative locale avec l'Education nationale et le lycée Gustave Monod d'Enghien-les-Bains. Ces formations auront lieu en 2017.

Entre juillet et décembre 2016, **34** salariés (issues de **6** entreprises du Val-d'Oise) ont reçu, dans le cadre du parcours de formation performance industrie porté par la maison de l'Emploi de l'Est 95, les formations suivantes : sensibilisation à la démarche qualité (21h), management de proximité (21h), stratégie digitale (21h).

#### **- la filière services à la personne (SAP)**

**Dans le cadre de la nouvelle loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28/12/2015, 17** agréments ont été délivrés à des organismes de services à la personne souhaitant exercer une activité au domicile de personnes fragiles, **4** refus et **1** abrogation. Ces agréments sont délivrés après instruction du dossier et visite systématique à la structure. **23** avis d'agréments ont été donnés aux autres départements sur le territoire national. **159** récépissés de déclaration ont également été accordés, dont plus de **75 %** à des auto-entrepreneurs.

L'UD DIRECCTE avec le Conseil départemental du Val-d'Oise a inauguré le mardi 4 octobre 2016, la plate-forme SAP « **UNISAP 95** » portée par la maison de l'emploi de l'Est 95. Plus de **70 participants** ont assisté à cette inauguration, destinée aux structures de services à la personne et aux partenaires institutionnels. Dans ce prolongement a eu lieu le 20 octobre une réunion d'information portant sur les obligations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (**ASV**), animée et co-organisée par l'UD DIRECCTE, le Conseil départemental et la Fédération des services à la personne qui a réuni **28** participants dont **2** associations, **4** CCAS et **22** entreprises.

#### **- les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**

**En 2016, 48 dialogues de gestion ont été conduits, ainsi que le conventionnement de 16 entreprises d'insertion, 12 associations intermédiaires, 36 chantiers d'insertion portés par 18 structures et 4 entreprises de travail temporaire d'insertion.**



Un séminaire a été organisé le 24 novembre 2016 en préfecture pour présenter aux structures de l'IAE ainsi qu'aux collectivités locales et administrations publiques le dispositif de clauses sociales des marchés publics qui doivent permettre de développer de l'activité au bénéfice des publics suivis par les structures de l'I.A.E. et du handicap. Une centaine de participants a assisté à cette journée.

### **III – FAVORISER LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Le 24 février 2017, la Communauté d'universités et d'établissements (Comue) Paris Seine a été sélectionnée au titre du second programme d'investissement d'avenir (PIA2) pour son projet « Paris Seine Initiative ». Ce projet, qui bénéficiera de 9 M€ de financements annuels au titre du PIA, poursuit 3 objectifs :

- **la création d'une université de recherche de rang mondial, spécialisée dans les sciences sociales** (en particulier le management et l'économie), **les mathématiques et l'informatique** (notamment dans le domaine de la modélisation). **Les niveaux master et doctorat sont visés** : cette université sera portée par l'UCP, l'EISTI et l'ENSEA ;
- **la création d'un « collège universitaire » (ou « undergraduate college ») dédié au premier niveau de formation** (licence et DUT) qui favorisera la diversité et la flexibilité des parcours, en proposant de nouvelles méthodes d'enseignement et d'évaluation, en co-construisant des cursus professionnalisants. Une attention particulière sera portée aux bacheliers s'appêtant à intégrer l'université ;
- **la création d'un campus international à Cergy-Pontoise**, dont la vocation est d'accueillir les meilleurs étudiants et chercheurs.

Porté collectivement par la Comue université Paris Seine, le Conseil départemental du Val-d'Oise, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, la ville de Cergy et la ville de Neuville, en lien étroit avec la Région Île-de-France et les services de l'État, ce projet vise à créer sur les communes de Cergy, Pontoise et Neuville, un campus et une université de formations et de recherche reconnus sur le plan international.

À cet effet, le futur campus international Paris Seine proposera à la fois des logements à destination des étudiants et chercheurs étrangers, des espaces d'enseignements et de travail, des espaces de services et de loisirs, des espaces innovants et connectés au monde et enfin des espaces extérieurs favorisant les rencontres.



La création de ce campus doit conduire à une augmentation de 10 000 étudiants supplémentaires d'ici 10 ans pour porter la Comue Université Paris Seine à 47 000 étudiants en 2026, dont 40 000 à Cergy-Pontoise (30 000 étudiants à ce jour).

Le campus international Paris Seine contribuera ainsi, avec les autres grands campus en développement en Île-de-France, au rayonnement international de la région Île-de-France et du Grand Paris. **Il doit permettre de faire émerger, dans le Grand Ouest parisien, sur les communes de Cergy, Pontoise et Neuville un centre universitaire de tout premier plan**, en parfaite adéquation avec les enjeux académiques du 21<sup>ème</sup> siècle : massification et diversification des publics, ouverture internationale, mobilité, accueil, logement, excellence, innovation pédagogique et numérique....

Autour de 30 M€, dont environ 20 M€ attribués en 2016 dans le cadre de la clause de revoyure du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, seront dédiés au financement d'opérations au profit de l'enseignement supérieur dans le Val-d'Oise, notamment pour l'émergence du campus international et en particulier la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Neuville.

### **IV – DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE**

L'année 2016 a été marquée par un travail conséquent relatif à la politique agricole commune (PAC). Suite aux mauvaises conditions météorologiques dues aux précipitations importantes de mai et juin 2016, les récoltes ont été désastreuses (jusqu'à 40 % de pertes). Un arrêté de force majeure a été pris sur l'ensemble du territoire. Le département a été reconnu en calamité agricole pour l'arboriculture (pommes et poires) et les pépinières du fait du gel du printemps. La situation



financière des exploitants est donc particulièrement difficile, même chez les céréaliers du fait de rendements en forte baisse et de prix de marché.

Pour la campagne 2016, la direction départementale des territoires (DDT) a mis en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner les 465 exploitants dans leur télédéclaration. Le délai de dépôt des dossiers PAC a été reporté du 15 mai au 15 juin. À l'automne, une aide de trésorerie remboursable a été versée aux exploitants comme avance pour la campagne 2016. Un complément a aussi été versé sur les aides du 2ème pilier 2015. **Pour 2016, 14,3 M€ d'aides au titre du 1er pilier ont été versés dans le Val-d'Oise.**

Des mesures d'allègement des charges financières ainsi qu'un dégrèvement partiel de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ont été également mis en place pour réduire les impacts.

L'année 2016 a été consacrée à des travaux importants **pour l'élaboration de la charte agricole du Grand Roissy qui a été signée le 14 décembre 2016.** Elle a pour objectif de protéger 8 000 ha de terres agricoles à 30 ans. Elle vise le territoire de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France sur le Val-d'Oise mais devrait à terme être étendue sur le département de la Seine-et-Marne et déclinée dans les documents d'urbanisme.

Cette charte prévoit aussi la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en faveur de l'agriculture concernant les fonctionnalités du territoire, les circulations des engins agricoles, la mise en place d'un projet agri-urbain avec des circuits courts, la lutte contre les dépôts de déchets... Parmi ces actions, figure la création d'une zone agricole protégée de 400 ha au nord de la ZAC du triangle de Gonesse dite « carré agricole » comprenant une lisière de 11 ha faisant la transition entre l'espace agricole et la ZAC qui serait consacrée au développement de cultures pour les circuits courts avec des agriculteurs locaux.

De nombreuses réunions techniques et 2 comités de pilotage ont également eu lieu pour préparer la signature du contrat d'intérêt national « aux franges de la forêt de Pierrelaye » qui devrait intervenir début 2017. La DDT a continué à travailler avec le syndicat mixte de l'aménagement de la plaine de Pierrelaye Bessancourt (SMAPP) pour faire avancer le dossier de la forêt de Pierrelaye. La DDT a participé à des réunions techniques pour la réalisation de l'évaluation environnementale qui sera jointe à l'étude d'impact de la DUP. Elle travaille aussi avec la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), la préfecture de région, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour mettre en place les financements nécessaires à la création de la forêt.

Par ailleurs la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie 6 fois pendant l'année 2016 pour émettre des avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme des communes et sur des permis de construire. L'objectif est de limiter le gaspillage de terres agricoles et d'espaces naturels et forestiers et d'aider les collectivités, de manière pédagogique, à avoir des documents d'urbanisme plus durables. Le nouveau décret du 31 août 2017 mettant en place la compensation agricole collective a été présenté aux membres de la commission en vue de sa mise en application à partir de 2017.

Enfin, après un travail de plusieurs années, la carte des cours d'eaux a été achevée. Elle est maintenant disponible à l'adresse suivante :

[http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=03056&service=DDT\\_95](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=03056&service=DDT_95)

# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

## I – ACCOMPAGNER ET FINANCER LA RÉNOVATION URBAINE ET LE LOGEMENT SOCIAL

### 1/ La rénovation urbaine

Au titre du premier programme de renouvellement urbain, 15 projets ont été conduits dans le Val-d'Oise et 10 opérations non conventionnées au bénéfice de 150 000 habitants. **L'année 2016 a été consacrée à la finalisation et au suivi des plans stratégiques locaux (PSL), dispositifs de sortie de convention destinés à pérenniser les investissements. Ce document est désormais finalisé pour l'intercommunalité de Val de France (avec un volet prospectif en lien avec le contrat de développement territorial (CDT)) et sur les communes d'Argenteuil et Bezons. Les démarches sont en cours pour Deuil-la-Barre et Cergy avec des périmètres élargis à l'ensemble des villes.**



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 a conduit à une refonte de la carte de la géographie prioritaire, à la définition d'un nouveau programme de renouvellement urbain (PNRU), articulé avec la politique de la ville et les contrats de ville dont l'élaboration a débuté en 2014.

Dans ce cadre, 10 quartiers ont été retenus dans le département du Val-d'Oise au titre de cette nouvelle programmation dont 3 quartiers d'intérêt prioritaire national :

- Lochères Grand Ensemble à Sarcelles ;
- Dame-Blanche Nord à Garges-les-Gonesse ;
- Puits-la-Marlière / Derrière les Murs de Monseigneur, le Village à Villiers-le-Bel) ;

et 7 quartiers d'intérêt régional :

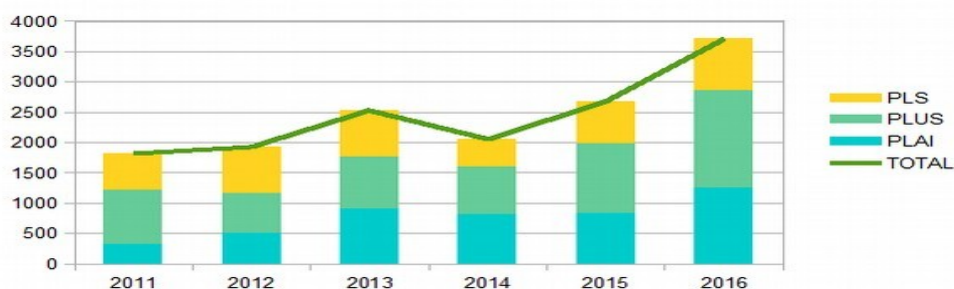
- Fontaine Bertin – Carreaux Fleuris – Bas des Aulnaies : Franconville / Sannois ;
- Rosiers Chantepie : Sarcelles ;
- Fauconnière – Les Marronniers, Arnouville-lès-Gonesse / Pôle Gare : Arnouville, Villiers-le-Bel, Gonesse ;
- Brigadières - Henri Barbusse (Porte Saint Germain) : Argenteuil ;
- La Sebille : Cergy ;
- Axe majeur – Horloge : Cergy ;
- Marcouville : Pontoise.

**L'année 2016 a été marquée par la signature des protocoles, par un travail d'élaboration des conventions avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une poursuite des travaux relatifs au premier PNRU. L'élaboration des conventions ANRU va se poursuivre en 2017, avec les signatures de tous les partenaires prévues pour la fin de l'année 2017.**

### 2/ Le financement du logement social

Le Val-d'Oise compte plus de 117 912 logements locatifs sociaux, représentant 23 % des résidences principales. Le bilan 2016 a été tout à fait exceptionnel avec l'agrément de 36 187 logements sociaux financés en Île-de-France. Ce dynamisme de réalisation se constate également dans le Val-d'Oise avec 3 717 logements sociaux agréés en 2016 (pour un objectif de 2 616). Ainsi, on assiste à une progression de + 20 % pour l'Île-de-France et + 38 % dans le Val-d'Oise entre 2015 et 2016. **Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 40 ans.**

L'évolution en fonction du type de financement (PLUS - prêt locatif à usage social, PLAI - prêt locatif aidé d'intégration, PLS - prêt locatif social dit intermédiaire) est figurée ci-après.



**Ce sont plus de 18,5 M€ qui ont été consacrés aux aides à la pierre dans le Val-d'Oise en 2016 pour permettre de financer les projets présentés par les bailleurs.**

Cependant, si les efforts conjoints des différents acteurs du logement ont permis de faire progresser le nombre de logements sociaux financés, **l'offre reste nettement insuffisante pour répondre à la demande (plus de 59 129 demandeurs inscrits, dans le Val-d'Oise, au système national d'enregistrement début mars 2017)**. La mobilisation doit être poursuivie pour maintenir le nécessaire développement de l'offre de logements ainsi que sa meilleure répartition territoriale, gage d'une meilleure mixité sociale.

## **II – RÉPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT, NOTAMMENT POUR LES PUBLICS EXCLUS**

### **1/ L'accès au logement**

#### **- Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**

Instauré par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), le PDALHPD concrétise un rapprochement plus important entre les politiques du logement et de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI). Ce plan, validé par arrêté conjoint du préfet et du président du conseil départemental le 17 décembre 2015, mobilise autour de sa gouvernance les bailleurs, associations, intercommunalités et communes. Plusieurs groupes de travail se sont réunis depuis le début de l'année 2016 et certaines actions seront mises en œuvre en 2017 notamment **l'expérimentation sur les baux glissants** ( $\pm$  30 logements), **la charte de prévention des expulsions** qui devra être signée courant 2017 ainsi que le **guide transversal des professionnels sur la présentation des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement** existant dans le Val-d'Oise. Un comité responsable se réunira en 2017 pour valider la mise en œuvre de ces actions.

#### **- Les accords collectifs départementaux (ACD)**

L'accord collectif départemental est un outil de mise en œuvre du PDALHPD. Il fixe aux bailleurs intervenant sur le département un objectif annuel de relogement des ménages prioritaires (droit au logement opposable - DALO - et hors DALO). L'objectif fixé pour 2016 de 1 976 relogements de ménages labellisés ACD a été dépassé de 11 %. 2 208 ménages ont été relogés selon la répartition suivante : 1 116 DALO (51 %) et 1 092 hors DALO (49 %) dont 729 ménages sortants de structures d'hébergement. Le contingent préfectoral reste toujours le plus mobilisé puisque 54 % des relogements ACD ont été effectués sur ce contingent.

Après un fléchissement en 2014, la part de relogement réalisée par les collecteurs d'Action Logement est passée de 13 % en 2015 à 15 % en 2016. De même, la proportion de ménages ACD relogés par les collectivités (mairies, conseil départemental et régional) sur leurs contingents a ralenti en 2014 (11,7 %) pour atteindre 12 % en 2015 puis fléchir à 9,3 % en 2016.

En termes de perspectives pour 2017, la loi Égalité & Citoyenneté promulguée en janvier 2017 a défini de nouveaux enjeux et objectifs pour le relogement des publics prioritaires, notamment :

- un élargissement des publics prioritaires d'après l'article L 441-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- un objectif de 25 % de relogements de publics prioritaires pour tous les réservataires.

### - Le droit au logement opposable (DALO)

Depuis la mise en œuvre du DALO en 2008, 50 316 dossiers de demande d'hébergement et de logement ont été déposés auprès de la commission de médiation (COMED) du Val-d'Oise (chiffres arrêtés au 31/12/2016).



L'objectif imparti à l'État local est de reloger dans un délai court les ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du « DALO ». Sur la période 2008-2016, 6 264 ménages ont été relogés sur les 8 488 reconnus prioritaires et urgents par la COMED **soit un taux de relogement de 73 %**.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de recours amiables « logement »</b>	4 600	4 300	4 292	4 233	4 639	4 910	<b>4 939</b>
<b>Nombre de recours amiables « hébergement »</b>	1 320	1 340	1 181	1 172	1 128	1 175	<b>1 256</b>

En 2016, la commission a examiné 5 928 dossiers au titre du logement et 1 235 au titre de l'hébergement. 749 ménages ont été déclarés prioritaires au titre du logement et 449 au titre de l'hébergement. 1 116 ménages ont été relogés et 152 hébergements ont été effectués. Sauf exception, les ménages sont relogés prioritairement sur leur commune d'origine.

### 2/ L'hébergement

Au 31 décembre 2016, le dispositif d'hébergement s'est appuyé sur une capacité de :

- 636 places en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- 10 accueils de jour (dont 9 financés par la DDCS) et 1 accueil de nuit. Le taux de fréquentation/jour est en moyenne de 35 personnes pour les accueils de jour et 24 pour les accueils de nuit ;
- 732 places d'hébergement d'urgence ;
- 162 places dans les 5 pensions de famille.

277 114 nuitées ont été attribuées par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) -115 du Val-d'Oise, équivalent à 760 places journalières sur l'année. Au total, le Val-d'Oise gère **1 368** places d'hébergement (urgence et CHRS), sans compter les places pour les migrants.

### - La période hivernale

La période de mobilisation hivernale a permis une offre supplémentaire, à partir de novembre 2016, de 147 places en structures pour hommes ou femmes isolés et jusqu'à 1 325 nuitées d'hôtels journalières pour femmes avec enfants au plus fort de l'hiver 2016-2017 (En 2016 : 910 nuitées d'hôtel journalières). De plus, 31 « lits intempéries » ont été mobilisés. **Grâce à cette mobilisation, 68 places ont pu être pérennisées dans le Val-d'Oise en mars 2017 à la sortie de l'hiver et confiées à l'association ESPERER 95.**



L'hiver 2016-2017 a été fortement impacté par la mise en place du plan grand froid, nécessitant la mobilisation de 6 gymnases ou salles polyvalentes et d'un appartement, soit une offre supplémentaire au titre du grand froid de 144 places pendant 3 semaines.

### - Les demandeurs d'asile et accueil de migrants

En matière de demande d'asile, les places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA : 563 places) et en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (100 places en hôtel) sont restées stables en 2016.

Un appel à projet pour l'ouverture de places de CADA supplémentaires a été lancé fin 2016 : 1 opérateur a déposé un dossier de candidature faisant l'objet d'un avis favorable (FTDA pour une extension de 7 places à Sarcelles). Suite à un appel à projet d'août 2016, un centre provisoire d'hébergement pour réfugiés et personnes sous protection subsidiaire de 60 places a été ouvert en début d'année 2017.

**L'année 2016 a été fortement impactée par plusieurs évacuations de campements de migrants à Paris, le Val-d'Oise a accueilli 2 560 migrants.** Des opérations spécifiques et temporaires de mise à l'abri ont été organisées avec la réquisition de gymnases ou de bâtiments, gérées par différents opérateurs sociaux (Espérer 95, Croix Rouge, ADOMA).



L'ouverture du centre de premier accueil Dubois, situé à Paris, qui oriente chaque jour des migrants vers les différents centres d'hébergement d'urgence « migrants » (CHU migrants) d'Île-de-France a également eu un impact dans le département avec l'orientation de 55 migrants dès décembre 2016.

Face à ces évacuations, le Val-d'Oise a dû prospecter des lieux afin de créer de nouveaux CHU migrants. Au total, le département comptait en 2016, 6 nouveaux CHU migrants pour 548 places. La montée en charge de ce dispositif est un objectif pour 2017.

## **III – LUTTER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

### **1/ Le déploiement de la politique de la ville**

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Ces actions sont mises en œuvre dans les quartiers de la politique de la ville (QPV).

**Aujourd'hui, près de 220 000 personnes habitent dans les 41 quartiers de la politique de la ville du Val-d'Oise.**

8 contrats de ville ont été signés en 2015 dans le Val-d'Oise. Ils concernent 26 communes et identifient 41 quartiers de la politique de la ville (QPV) regroupant en 2015 près de 220 000 habitants soit environ 18% de la population du département. **Le Val-d'Oise est le quatrième département français par sa population vivant en QPV derrière la Seine-Saint-Denis, le Nord et les Bouches-du-Rhône.**

**Pour répondre aux difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise deux types de ressources :**

- **les crédits des politiques de droit commun et des services publics** : ces quartiers requièrent l'appui de tous les acteurs publics concernés (et de leurs opérateurs) pour agir sur tous les leviers (éducation, développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, sécurité, santé) ;

- **des moyens d'intervention spécifiques, humains ou financiers :**

- **13 délégués du préfet représentent l'Etat dans les QPV du Val-d'Oise :** affectés à un territoire, ce sont des interlocuteurs de terrain qui participent à la mise en œuvre des contrats de ville et jouent un rôle de facilitateur entre l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, État local, bailleurs, habitants) ;
- **68 contrats d'adultes relais (61 en 2015) :** pris en charge pour l'essentiel par l'Etat mais recrutés par des associations ou des collectivités locales, ces contrats favorisent le renforcement du lien social par des actions de médiation exercées en complément des actions traditionnelles du travail social ;
- **les crédits alloués par l'Etat aux contrats de ville se sont élevés en 2016 à 10,5 M€.** Ils sont versés à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville intervenant dans les 41 QPV ;
- **d'un montant de 7,5 M€ en 2016, la dotation politique de la ville a été versée par l'Etat aux 7 communes éligibles.** Elle finance surtout des dépenses d'investissements en QPV.

- **les actions conduites dans les 41 QPV du Val-d'Oise s'articulent autour de 4 piliers :**

- **le pilier « cohésion sociale » :** il mobilise l'essentiel des crédits des contrats de ville (84 %). Ce pilier finance notamment, dans le Val-d'Oise, 15 programmes de réussite éducative, 25 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS), 9 internats de la réussite (destinés à faciliter la scolarité d'élèves très motivés issus des quartiers prioritaires) et 12 cordées de la réussite dont l'objet est de faciliter l'accès aux études supérieures pour les lycéens issus des quartiers prioritaires ; mais également le financement des opérations Ville, Vie, Vacances (162 opérations ont été ainsi aidées en 2016 par l'Etat et l'agence nationale des chèques-vacances (ANCV)), le soutien à des actions de prévention de la délinquance et de rapprochement de la police et de la population ou encore de promotion de la santé dans les QPV .
- **le pilier « cadre de vie et rénovation urbaine » :** il recouvre deux types d'action. Des actions de proximité conduites en lien avec les bailleurs sociaux et les habitants à travers la gestion urbaine de proximité. Les bailleurs sociaux établissent à ce titre une programmation de travaux en contrepartie de l'abattement de taxe foncière pour les propriétés bâties dont ils bénéficient dans les QPV. **25 des 26 communes ont signé, avec les bailleurs sociaux, cette programmation pour 2016 dont le montant a avoisiné les 10 M€.**
- **le pilier « développement économique et emploi » :** il mobilise les crédits des contrats de ville à hauteur de 13 % mais repose également sur l'intervention d'autres acteurs : l'établissement public EPARECA qui soutient le commerce et l'artisanat dans les QPV, l'EPIDE de l'Oise qui a accueilli en 2016 74 jeunes issus du Val-d'Oise dont 36 des QPV, les missions locales et pôle emploi et enfin les entreprises elles-mêmes puisqu'à la fin de l'année 2016, 8 entreprises, 2 organisations patronales et 2 associations du Val-d'Oise étaient signataires de la charte « entreprises et quartiers ».
- **le pilier « valeurs de la République et citoyenneté » :** initialement absent des contrats de ville, ce pilier a été mis en place en 2016 dans le prolongement des comités interministériels égalité et citoyenneté. 25 des 26 communes ayant signé les contrats de ville ont ainsi accepté d'établir une annexe au contrat de ville afin de définir un plan d'action de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté. 0,53 M€ des crédits des contrats de ville ont été consacrés à ces actions en 2016.

**Par ailleurs, 32 conseils citoyens permettent aux habitants de participer à la co-construction de la politique de la ville.** Ces conseils citoyens couvraient en 2016 l'ensemble des 41 QPV et avaient tenus 251 réunions au cours de l'année. Ils ont été réunis le samedi 22 octobre dernier à l'ESSEC dans le cadre de la rentrée citoyenne voulue au niveau national, afin d'effectuer un premier bilan des actions engagées.



## 2/ L'engagement citoyen des jeunes dans le département (service civique)

**En 2016, 474 jeunes ont effectué une mission de service civique dans le département, ce qui correspond à une progression de 129 % depuis l'année 2015.** 55 % des missions ont lieu dans l'arrondissement de Pontoise, 18 % dans l'arrondissement d'Argenteuil et 27 % dans l'arrondissement de Sarcelles. L'âge moyen des volontaires est de 21 ans et ce sont à 59 % des femmes. Le taux de décrocheurs en missions est de 24 % contre 17 % sur le plan national. 27 % des volontaires sont issues des QPV. **Le service civique contribue ainsi à l'insertion de publics défavorisés socialement.**



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun  
au service de tous

Les missions les plus représentées relèvent de la thématique « solidarité » pour 39 % d'entre elles soit 10 % de plus que la moyenne nationale. Les autres thématiques principales sont "l'éducation pour tous" (24 %) et « la culture et les loisirs » (15 %).

Depuis 2010, 106 structures ont été agréées dont 32 pour la seule année 2016. Les associations accueillent 55 % des missions contre 64 % sur le plan national, viennent ensuite les services de l'État avec 22 % des missions agréées.

## 3/ L'accès de tous au sport et à la culture

### **- Favoriser l'accès aux activités sportives**

**L'enveloppe attribuée par la DDCS en 2016 au titre de la campagne du centre national pour le développement du sport (CNDS) a été de 1 930 402 € en 2016, répartie comme suit :**

- **1 021 377 € pour les mesures visant à corriger les inégalités d'accès au sport, soit 55 %.** Ces actions sont conduites autour des thématiques suivantes : le développement de la pratique sportive, le renforcement de la pratique sportive comme facteur de santé, la formation, l'éthique et la lutte contre les discriminations, ainsi que l'animation autour des grands événements sportifs. 26 % de ces crédits concernent les zones prioritaires politique de la ville, 20 % les publics féminins et 11 % les publics handicapés ;
- **740 542 € pour l'aide à l'emploi, soit 38 % de l'enveloppe :** 73 emplois ont ainsi été financés, dont 45 pour les QPV ;
- **133 483 € pour les appels à projets, soit 7 % :** les dispositifs soutenus sont l'opération « J'apprends à nager », la pratique féminine en QPV, les mesures propres aux plans « citoyens du sport » et « sport/santé ».

### **- Favoriser l'accès à la culture**

**L'État soutient par des subventions de fonctionnement et d'investissement les principaux établissements culturels du département,** dont l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) de la Roche-Guyon, la fondation Royaumont (des travaux importants de rénovation de l'abbaye ont été réalisés en 2016), la scène nationale de l'Apostrophe et le Théâtre 95 (les deux établissements ayant entamé un rapprochement qui aboutira à la création d'une nouvelle scène nationale en 2017).

**Les crédits de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les financements de travaux de modernisation des bibliothèques et médiathèques ont également bénéficié au Val-d'Oise, à hauteur de 978 182 € en 2016** (pour des projets notamment portés par la CA Val-Paris et la CA Roissy-Pays de France).

Favoriser l'accès à la culture est également une orientation présente dans les contrats de ville et les contrats de ruralité en cours de définition. A titre d'illustration d'actions financées dans ce cadre, et annoncées lors du comité interministériel du Grand Paris du 11 octobre 2015, 13 conventions de jumelage entre des grands établissements culturels d'Île-de-France et les zones de sécurité prioritaire (ZSP) de la région Île-de-France ont été signées le 12 juillet 2016, avec un soutien financier de l'Etat à hauteur de 60 000 € par an sur des crédits de la politique de la ville. L'objectif de ces jumelages consiste à inventer des actions culturelles spécifiques pour les habitants de ces quartiers, avec une grande autonomie des établissements culturels dans la définition des publics-cible et la conception des projets.

Deux conventions ont été signées dans le Val-d'Oise :

- **entre la ZSP d'Argenteuil et le centre national des arts plastiques et musée de la céramique Sèvres-Limoges,**
- **entre la ZSP de Sarcelles-Garges-lès-Gonesse et l'Opéra de Paris.**

Deux autres conventions ont été élaborées pour une signature en 2017, entre la ZSP de Gonesse et la réunion des musées nationaux et le Grand Palais (RMNGP), ainsi qu'entre la ZSP de Fosses-Louvres et le centre de création vocale et scénique (CREA) d'Aulnay-sous-Bois.

#### **4/ La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

La DD-ARS est chargée de la lutte contre l'habitat insalubre dans le département du Val-d'Oise. Outre la réalisation de contrôles et d'instruction de dossiers d'insalubrité, la DD ARS assure la co-animation (avec la DDT essentiellement et la DDCS) du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Un bilan de l'habitat insalubre a été diffusé à l'ensemble des maires du département ainsi qu'aux partenaires du PDLHI. **À ce titre, il est à noter une nette augmentation du nombre d'arrêtés préfectoraux d'insalubrité pris depuis 2007 (56 arrêtés en 2016 contre 21 en 2007) témoignant ainsi d'une réelle mobilisation départementale.**

La DDT accompagne les 3 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV), à savoir la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, celle de Val Parisis et le Parc Naturel Régional du Vexin français. Elle participe à la communauté de travail au niveau régional (ADEME, DRIEE-IDF, DRIEA-IDF).

Pour le parc privé, la totalité de l'enveloppe locale du programme « Habiter Mieux » n'a pas été consommée faute de solvabilité des bénéficiaires. En 2017, la DDT va poursuivre son travail avec les collectivités et les EPCI pour trouver des habitants solvables en privilégiant des actions sur les copropriétés dégradées. Pour 2017, un dossier Ecocité pour le Grand Roissy devrait aboutir à la signature d'une convention avant la fin de l'année.



# FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES

## I – ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

### 1/ Accompagner la réalisation des opérations d'aménagement du « Grand Paris »

#### - Les Contrats d'Intérêt National (CIN)

L'objectif des CIN, dont la mise en place a été annoncée par le Gouvernement lors du comité interministériel dédié au Grand Paris le 15 octobre 2015, est de permettre de faire émerger, avec le soutien de l'État, des projets d'aménagement ambitieux sur des sites à fort potentiel.

- **le Contrat d'Intérêt National d'Argenteuil**

Le territoire d'Argenteuil étant dans le périmètre de la Métropole, la DDT du Val-d'Oise a multiplié les rencontres avec la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) d'Île-de-France afin de co-construire un diagnostic territorial. Les réflexions communes se poursuivront en 2017 dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) Métropolitain. Ce CIN a pour objectifs d'affirmer les ambitions du renouveau de la ville d'Argenteuil à l'échelle du Grand Paris et de former des partenariats de long terme afin de partager largement ces ambitions qui doivent se concrétiser dans des projets d'envergure. Ces projets permettront d'améliorer le cadre de vie d'Argenteuil en aménageant de nouveaux quartiers, mais aussi en corrigeant les déséquilibres sociaux et territoriaux constatés, avec l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.



La DDT a par ailleurs instruit les dossiers proposés par la ville d'Argenteuil en réponse à l'appel à projet « Inventons la métropole du Grand Paris ». Le président de la Métropole du Grand Paris (MGP) est venu visiter les sites d'Argenteuil le 18 novembre 2016. Le site de la gare a été retenu. Le projet de la gare du Val d'Argent sera proposé pour 2017.

- **le contrat d'intérêt national (CIN) « aux franges de la forêt de Pierrelaye »**



La forte mobilisation des services pour l'élaboration du CIN « aux franges de la forêt de Pierrelaye » a permis d'aboutir à la signature du CIN le 21 mars 2017 à la préfecture. Ce CIN a pour objectifs de faciliter la création de la forêt de Pierrelaye, labellisée forêt du Grand Paris, d'accueillir des habitants dans un nouvel environnement et dans un cadre de vie amélioré et d'apporter une réponse durable à la question du logement des gens du voyage.

En complément du travail relatif à la signature du contrat CIN, la DDT effectue le suivi :

- de l'étude sur le parcellaire pour le dossier de déclaration d'utilité publique de la forêt de Pierrelaye ;
- du dossier de financement de la forêt.

Elle a contribué aussi à l'évolution du statut du SMAPP en syndicat opérationnel.

- **le contrat d'intérêt national « Porte Nord du Grand Paris » - projet de schéma de cohérence territoriale sur le secteur de Roissy**

Le projet de CIN a été reporté à la demande du préfet de Région. L'année 2016 a été marquée par l'élaboration et la signature de la charte agricole du Grand Roissy le 14 décembre.

La communauté d'agglomération CA Roissy Pays de France a décidé d'élaborer un SCOT. La DDT s'est ainsi rapprochée de la DDT de Seine-et-Marne pour co-construire un diagnostic partagé en vue d'un porter à connaissance commun. Pour 2017, il est envisagé d'organiser une journée de travail avec l'ensemble des services de l'État concernés par le territoire pour co-construire une note d'enjeux. Ce travail complétera l'étude réalisée par les étudiants de l'université Paris-Est.

Par ailleurs, la DDT poursuit l'étude sur la requalification des zones d'activités économiques (ZAE), étude à forts enjeux pour le territoire.

Le site du triangle de Gonesse a aussi été retenu dans l'appel à projet « inventons la métropole ».

#### **- Les contrats de développement territoriaux de l'Est du Val-d'Oise**

Le CDT « Coeur économique de Roissy-Terres de France » et celui de Val de France ont en commun l'observatoire de la population et du logement sous zone C du PEB avec une problématique des contraintes acoustiques. La DDT accompagne les intercommunalités via des réunions de travail et le comité de pilotage annuel.

#### **- L'accompagnement des collectivités ou porteurs sur des dossiers d'aménagement à enjeu**

Les services de l'État, et notamment la DDT, accompagnent les porteurs de dossiers d'aménagement important en termes d'ingénierie de projet :

- candidature à l'exposition universelle de 2025 : participation aux réunions de travail pour la candidature du Triangle de Gonesse pour le Val-d'Oise ;
- la création de la zone d'aménagement concertée du Triangle de Gonesse. Ce secteur doit, dans le cadre de son développement, constituer un pôle de dynamisme économique, accueillant des entreprises, des activités de formation et les équipements nouveaux comme EuropaCity. **Le projet EuropaCity doit accompagner l'essor du tourisme national et international de la région Île-de-France et notamment du Grand Paris, en associant des offres de services culturelles, événementielles, hôtelières et commerciales.** La réalisation de ce projet conduirait à la création d'un nombre d'emplois directs et indirects tant pour les phases chantier qu'exploitation estimé autour de 10 000 et l'enjeu est d'en faire profiter en priorité les demandeurs d'emploi du département ;
- **le projet de campus universitaire international de Cergy-Pontoise** porté par la Comue Paris-Seine ;
- le développement de la forêt de Pierrelaye avec la conduite de la déclaration d'utilité publique, le suivi du financement et du contrat d'intérêt national « aux franges de la forêt de Pierrelaye » ;
- l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Linandes à Cergy ;
- le projet de SCOT pour la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;
- les projets d'infrastructures de transports parmi les plus importants : le dossier de déclaration d'utilité publique de la ligne Grand Paris Express n°17 ; la ligne de fret Serqueux/Gisors ; la Tangentielle Nord, le suivi de l'opération structurante pour le département du raccordement de l'autoroute A16 à la francilienne (RN 104) dont le chantier très attendu au plan local engagé en 2017 doit permettre de fluidifier le trafic automobile autour de l'échangeur de la Croix Verte ;
- l'accompagnement des collectivités : appels à projets, labellisation écoquartier, financement du CPER « Soutien à l'ingénierie territoriale périurbaine »

Par ailleurs la DDT organise des rencontres thématiques avec les acteurs locaux pour échanger sur les pratiques. Le 8 juillet 2016, une journée sur les opérations d'aménagement programmé (OAP) dans les PLU, organisée avec le CAUE du Val-d'Oise et la DDT 60, a réuni de nombreux bureaux d'études.

## 2/ Les contrats de ruralité

Dispositif phare de l'action conduite par le gouvernement en faveur des territoires ruraux et annoncé lors du dernier comité interministériel de la ruralité du 20 mai 2016, le contrat de ruralité vise à coordonner les moyens techniques, humains et financiers de différents partenaires institutionnels, économiques, associatifs afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à une échelle intercommunale. Les contrats de ruralité doivent notamment permettre d'accélérer la réalisation de projets concrets aux services des habitants et des entreprises des territoires ruraux et ce dans une perspective pluriannuelle, la première génération de contrats couvrant la période 2017-2020.



Chaque contrat doit s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets obligatoires dans la durée : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilité des habitants, transition écologique et cohésion sociale.



Pour soutenir les actions inscrites dans les contrats de ruralité, l'État s'engage au travers d'aides financières telles que la DETR, le FSIPL, le CPER... 2016 a été l'année de lancement du dispositif. **3 EPCI ont fait acte de candidature dans le département : les communautés de communes du Sausseron Impressionnistes, de Vexin Centre et de Carnelle Pays-de-France.** En 2017, 1 975 373 € du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), dédiés aux contrats de ruralité pour le département,

permettront de financer des projets diversifiés et structurants à l'échelle intercommunale tels que des maisons de santé pluridisciplinaires attendues des médecins en zone rurale afin de pouvoir se regrouper ou ceux visant à conforter l'activité économique dans les zones d'activité intercommunales.

## 3/ Urbanisme et aménagement

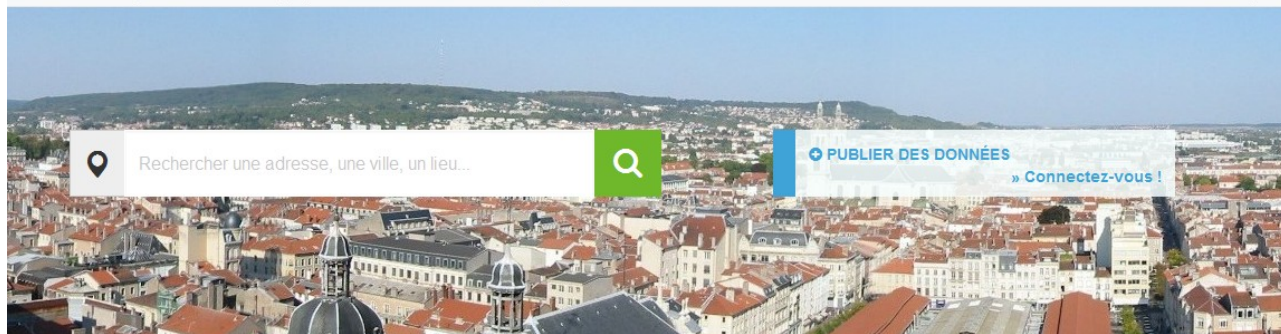
L'année 2016 a été particulièrement intense en ce qui concerne l'urbanisme. En effet une soixantaine de communes avaient pour obligation de transformer leur plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Certaines communes ont aussi révisé leur PLU, ce qui conduit la DDT à mobiliser de nombreux agents de la DDT pour répondre aux besoins. En 2017, une cinquantaine de communes auront pour cadre de référence le règlement national d'urbanisme en attente de l'approbation de leur plan local d'urbanisme.

Par ailleurs, de nombreux projets ont fait l'objet de déclarations d'utilité publique, certains se poursuivant en 2017. En juin 2016, le département du Val-d'Oise s'est associé à la semaine européenne du développement durable avec des acteurs du territoire en choisissant pour thème central « la démocratie participative ».

## 4/ Valoriser les données du territoire

La DDT s'est mobilisée pour inciter les communes du Val-d'Oise à publier sur le géoportail de l'urbanisme, plateforme ayant de multiples avantages : une meilleure information des citoyens via un accès facilité aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique, une plus grande efficacité des services d'urbanisme et d'aménagement, des économies budgétaires.

13 communes du Val-d'Oise ont déjà publié leur plan local d'urbanisme (PLU). Elles sont les premières en Île-de-France.



#### LES PREMIERS DOCUMENTS D'URBANISME FRANCILIENS SONT EN LIGNE!

Mis à jour Jeudi 27 Avril 2017 à 15h32

Grâce au Val d'Oise, la région Ile de France a rejoint depuis quelques mois l'ensemble des régions qui ont commencé à publier des documents d'urbanisme. En effet 10 collectivités du département du Val d'Oise sont désormais présentes via leurs plans locaux d'urbanisme versés au GPU.

#### LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

47 agents des collectivités ont été formés durant la semaine du 6 au 19 mars 2017. De nouvelles sessions seront programmées en 2017.

## **II – METTRE EN ŒUVRE LA RÉFORME TERRITORIALE, LE TRAITEMENT DES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES, GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTES ET LE TRAITEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES**

En avril 2016, suite à la fermeture de la sous-préfecture de Pontoise, la préfecture a repris en gestion les compétences exercées précédemment en sous-préfecture en matière de finances locales, d'intercommunalité et de contrôle de légalité.

### **1/ La poursuite de la réforme territoriale**

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), arrêté au 1er janvier 2016, a été mis en œuvre en 2016 par :

- la fusion entre la communauté de communes « Pays de France » et la communauté de communes voisine, de Carnelle-Pays de France ;
- le rattachement de la commune de Noisy-sur-Oise à la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise ;
- la mise en place de groupes de travail pilotés par la DDT en vue de la rationalisation des syndicats d'eau, d'assainissement et de déchets ménagers et la prise de la nouvelle compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations (GEMAPI) ;
- la dissolution de 3 syndicats.

**Le département compte ainsi désormais 4 communautés d'agglomération et 6 communautés de communes.**

### **2/ Un volume de dotations de l'État aux collectivités locales relativement constant avec la volonté de soutenir l'investissement public local**

Les collectivités locales ont été appelées à prendre leur part dans l'effort de redressement des comptes publics. Celui-ci a été fixé à 11 milliards d'euros sur les années 2015 à 2017 et représente le poids des administrations publiques locales dans le total de la dépense publique. À ce titre, la dotation globale de fonctionnement, dotation principale en fonctionnement pour les collectivités, a diminué de 15.36% pour le Val-d'Oise entre 2015 et 2016.

Les collectivités locales ont cependant pu bénéficier de mesures nouvelles telles que le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) créé afin de soutenir l'investissement des collectivités.

Le préfet de région a ainsi arrêté, sur proposition du préfet du Val-d'Oise, 54 projets pour le département pour un montant global de 11 866 854 € dont 32 projets en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. De même, l'augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été reconduite en 2016.

Par ailleurs, compte tenu des efforts accomplis par les collectivités, la contribution au redressement des finances publiques du bloc communal a été divisée de moitié en 2017 pour minorer la baisse des dotations. Le FSIPL a également été reconduit pour conforter l'investissement public local. Au titre du soutien à l'investissement local, le taux de remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a été augmenté dès 2015, et l'assiette du fonds élargie de manière importante en 2016 aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. En 2016, les établissements publics de coopération intercommunale ont transmis les premiers dossiers établis suite à cette réforme. Le développement de la polyvalence au sein du bureau des finances locales a permis un traitement dans des délais plus rapides des dossiers FCTVA.

### **3/ Garantir la légalité des actes**

La réception et le tri des actes de l'arrondissement de Pontoise sont désormais effectués au sein du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité. À compter d'avril 2016, près de 20 000 actes papier ont notamment été reçus.

#### **- Un contrôle de légalité priorisé et accentué sur les actes de la fonction publique territoriale (FPT)**

Sur près de 60 000 actes reçus au titre du contrôle de légalité, un peu plus de 10 000 ont été jugés prioritaires et environ 7 000 contrôlés dont :

- 2 209 actes contrôlés au titre des priorités locales (vie démocratique locale et intercommunalité) ;
- **1 630 actes de la commande publique** ;
- **1 040 actes d'urbanisme** (autorisations d'occupation du sol et PLU) ont été également reçus. Près de 600 ont été contrôlés. Parmi les dossiers contrôlés, 34 ont fait l'objet d'un recours gracieux. 4 ont du être déférés devant le tribunal administratif. L'État s'est désisté dans un cas et 2 ont été jugés en faveur de l'État ;
- 698 actes de la fonction publique territoriale. Un effort qualitatif a été fait dans ce domaine malgré un effectif contraint. Ainsi, 14 recours gracieux ont été effectués en fin d'année, représentant 16 % de l'ensemble des recours de l'année. Ce contrôle renforcé en matière de FPT sera poursuivi en 2017 en vue d'une réelle prise en compte de la réglementation par les collectivités territoriales.

#### **- Un contrôle budgétaire amélioré grâce à la mise en place de la polyvalence**

Dans le cadre du développement de la polyvalence au sein du bureau des finances locales, de nouveaux agents se sont formés au contrôle budgétaire afin de pouvoir, dans le délai légal d'un mois au cours duquel il est possible de saisir la chambre régionale des comptes (CRC), contrôler le plus grand nombre de budgets. Ainsi, près de 1700 actes budgétaires ont été contrôlés comprenant les budgets principaux, les budgets supplémentaires des communes, centres communaux d'action sociale, caisses des écoles...

3 saisines de la CRC ont été effectuées : deux au titre de budgets non votés qui ont ensuite été arrêtés et une dans le cadre d'un plan de redressement pluriannuel. Il est prévu, au cours de l'année 2017, d'accroître la technicité du bureau en matière budgétaire notamment en matière d'emprunts et de garanties d'emprunts.

## **- Une constante progression de l'effort de dématérialisation :**

On dénombre 34 nouvelles conventions signées. Plus de 21 000 actes, comprenant 128 actes budgétaires ont été transmis à l'État au titre du contrôle de légalité par voie dématérialisée, soit 44,6 % des actes transmis.

## **4/ Traiter les affaires juridiques**

### **- Réglementation et élections**

2016 a connu l'organisation des élections de la chambre de métiers et de l'artisanat au cours desquelles 35 représentants ont été élus aux instances régionales et départementales. Cette élection qui concernait près de 20 000 artisans a conduit à l'élection d'un nouveau président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise : Jean-Louis ORAIN.

2017 connaîtra une forte activité pour le service des élections en vue d'organiser les scrutins des élections présidentielles, législatives et sénatoriales.

La fermeture de la sous-préfecture de Pontoise a eu pour conséquence l'arrivée de 4 nouveaux agents en charge des expulsions locatives qui ont été intégrés à la direction en avril 2016 sans aucun dysfonctionnement ni retard dans le traitement des dossiers.

L'examen des déclarations d'usage de drones a constitué une charge importante même si les procédures se sont quelque peu allégées. Le niveau de la demande reste très important et la vigilance concernant les conditions de déroulement des vols mentionnés dans les déclarations préalables des opérateurs de drones s'est accrue.

Le niveau des manifestations sportives a été quasi identique à celui de l'an dernier mais l'année 2016 a été tout particulièrement marquée par un évènement majeur que constitue le Tour de France, qui a traversé le département du Val-d'Oise lors de la dernière étape et qui a nécessité la mobilisation de nombreux acteurs, notamment les collectivités locales (communes traversées et services du conseil départemental), les forces de l'ordre et les services de secours aux personnes.

### **- Contentieux et expertise juridique**

De la même façon, l'année 2016 a été particulièrement marquée par les contentieux engagés par les collectivités locales contre les actes de mise en œuvre du schéma régional de coopération intercommunale. Outre un contentieux sur le principe même de la fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France étendue à 17 communes du département de la Seine-et-Marne, des contentieux nombreux – en référé suspension, en annulation et des questions prioritaires de constitutionnalité – ont porté sur les conséquences fiscales et financières et sur la composition des nouvelles gouvernances issues des nouveaux périmètres des intercommunalités.

Les contentieux ayant trait aux mesures administratives ordonnées dans le cadre de l'état d'urgence ont constitué une spécificité de l'année 2016 : l'activité contentieuse s'est déplacée en 2016 du terrain des recours en référé contre des décisions ministérielles d'assignation à résidence à celui des recours en responsabilité afférents aux perquisitions administratives, mais également en matière de fermeture administrative et des retraits d'armes. Ce contentieux particulier en raison de la dangerosité présumée des personnes visées, s'est distingué aussi par des évolutions juridiques rapides provenant des décisions du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel, qui ont nécessité une particulière vigilance. Dans les autres domaines, la progression du nombre de procédures d'urgence est de nouveau constatée en 2016 et le contentieux lié aux procédures DALO reste d'un niveau très élevé.

# MODERNISER L'ÉTAT ET ASSURER LA QUALITÉ DE SERVICE

## I – RÉFORMER L'ÉTAT POUR MIEUX COORDONNER SON ACTION ET RÉPONDRE AUX MISSIONS PRIORITAIRES

L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre des grandes orientations du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG).

**En février 2016, la préfecture du Val-d'Oise a été désignée pour accueillir l'un des 20 Centres d'Expertise et de Ressource Titres (CERT) spécialisés dans la délivrance des permis de conduire.** Ce CERT a également été désigné pour être site pilote à compter du mois de mai 2017, le déploiement au niveau national étant prévu pour novembre 2017.

Cette désignation en tant que site expérimentateur s'est accompagnée d'une mise en œuvre des orientations de PPNG dans le département du Val-d'Oise.

Ainsi, l'ouverture du CERT marque la fin de l'activité de délivrance de titres aux guichets ou par voie postale en préfecture et dans les sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles. Dans le cadre de la manœuvre RH, les agents concernés ont suivi des formations « e-Learning » afin d'être accompagnés dans leur future affectation professionnelle. Reçus par le conseiller mobilité-carrière de la préfecture, les agents ont pu bénéficier d'un suivi personnalisé.



L'installation du CERT au sein des locaux de la préfecture a nécessité de mener une réflexion sur son emplacement et son organisation immobilière et mobilière, en tenant compte de l'évolution de l'activité des services de la préfecture. À cet effet, plusieurs groupes de travail, associant services concernés et représentants du personnel, ont été ainsi menés.

En application des directives ministérielles, la fin de l'année 2016 a été marquée par l'adoption lors du comité technique du 15 décembre 2016 d'une nouvelle organisation de la préfecture (effective au 18 avril 2017) à cinq directions et d'un CERT permis de conduire directement rattaché au secrétariat général.

## II – GARANTIR LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AU PUBLIC

L'accueil du public reste un enjeu majeur. Les échanges entre la préfecture et les usagers revêtent plusieurs aspects : accueil physique, renseignements par courrier, par courriel ou par téléphone, diffusion de l'information sur internet et les réseaux sociaux. Ils concernent essentiellement la délivrance de titres et les dispositions réglementaires.

### 1/ Garantir une qualité de service en préfecture et sous-préfectures

- **Accueil physique** : 551 861 **usagers** ont été reçus en préfecture et dans les sous-préfectures d'Argenteuil et de Sarcelles, en baisse de 4,2 % par rapport à 2016 ;
- **Accueil téléphonique** : il est commun aux trois sites, qui possèdent ainsi un numéro de téléphone unique à destination des usagers. Il est scindé en deux entités : le standard et un service d'accueil et de renseignements téléphoniques (SART). En 2016, ils ont répondu à **277 211 appels** ;
- **Accueil numérique**
  - *Site internet* : **avec 100 4677 connexions en 2016**, la fréquentation du site a augmenté de 13 % par rapport à 2015 ;

- **Réseaux sociaux** : la préfecture est présente sur Twitter depuis mars 2013, avec à ce jour plus de 4 000 abonnés et sur Facebook depuis octobre 2016, avec plus de 700 abonnés. Les réseaux sociaux permettent de communiquer avec un plus large public que celui utilisant le site internet. Ces deux canaux étant très régulièrement alimentés ;



- **Application mobile « Ma Préfecture »** : le lancement officiel de l'application mobile « Ma Préfecture » en mai 2016 par le Ministre de l'Intérieur a constitué un temps fort des services de la préfecture du Val-d'Oise. Avec près de 25 000 téléchargements 6 mois après ce lancement, cette application rencontre toujours un vif succès. **Cette application permet aux habitants du Val-d'Oise d'être informés en temps réel des événements ayant un impact sur la sécurité des personnes et des biens ou de connaître les modalités pour des démarches administratives.** Le module vigie citoyenne de cette application a été déployé, à titre expérimental, au bénéfice des communes de Sarcelles et d'Enghien-les-Bains via un avenant à la convention de coordination police nationale/police municipale.

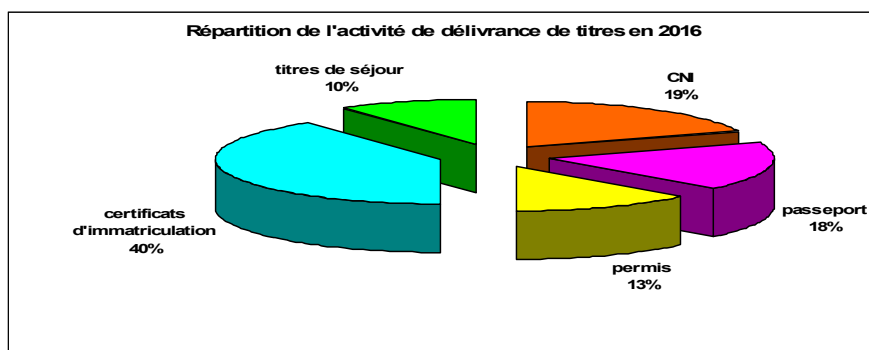


#### - Volumes d'activité

Activité	2015	2016	Evolution	Tendance
Carte d'identité	86 453	86 913	+0,5%	=
Passeport	79 191	78 542	-0,8%	↓
Permis de conduire	52 593	59 056	+12%	↑
Immatriculation	199 868	178 794	-11%	↓
Titre de séjour	43 473	45 252	+4%	↑
Naturalisations	2 910	2 830	-2,7%	↓
<b>Asile</b>	<b>1 129</b>	<b>2 797</b>	<b>+148%</b>	↑
Refus de séjour et OQTF	2 323	2 861	+18%	=



## - Répartition de l'activité de délivrance des titres



Les certificats d'immatriculation continuent à représenter le plus grand nombre de titres délivrés. Bien que les ressortissants étrangers représentent la moitié des usagers venant en préfecture, les titres de séjour représentent la plus faible part des titres délivrés à hauteur de 10%.

Il faut noter en 2016 une très forte augmentation de l'activité en matière d'accueil et d'instruction des demandes d'asile en Île-de-France liée au contexte de crise migratoire.

Depuis 2015, l'Île-de-France fait face à une forte augmentation de la demande d'asile, le nombre des premières demandes d'asile s'est élevé à 2 797 en 2016, en augmentation de près de 148 % par rapport à 2015 (1 129). Le premier accueil des demandeurs d'asile passe désormais par une plate-forme dédiée (la PADA), installée à Cergy pour le Val-d'Oise et gérée par l'opérateur social Coallia. L'orientation des demandeurs vers les guichets uniques des préfectures d'Île-de-France se fait désormais de façon régionale, avec un délai de rendez-vous atteignant 20 jours. **Le guichet unique de Cergy, regroupant des fonctionnaires de la préfecture et de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), reçoit une centaine de demandeurs chaque semaine.**

Parmi ces demandes, il faut relever la très forte proportion de migrants relevant de l'application du règlement Dublin III, ayant donc vocation à être transférés dans l'État membre responsable de leur demande d'asile initiale. L'identification de l'étranger concerné par cette procédure est réalisée grâce au fichier Eurodac d'empreintes digitales, commun à tous les États membres. Si le principe est simple en théorie, sa mise en œuvre pratique nécessite un suivi individualisé qui se révèle être d'une grande complexité et induit une surcharge de travail conséquente pour les services. **Pour le Val-d'Oise, le nombre de procédures Dublin engagées en 2016 s'est élevé à 783 alors qu'elles n'étaient que de 70 en 2015, soit une augmentation de plus de 1 000 %.** Le pilotage zonal de la mise en œuvre de la procédure Dublin est ainsi devenu une priorité avec la mise en place d'un suivi rigoureux de la procédure dans tous ses développements. Chaque département de la région s'est vu fixer un objectif-cible de places d'hébergement pour les migrants. Pour le Val d'Oise, il est de 756 places.

**La problématique des migrants a donc constitué en 2016 l'un des dossiers majeurs, tant en termes d'accueil des demandeurs que d'adaptation des procédures.**

En matière d'instruction de demandes de titres de séjour, la loi du 7 mars 2016 et ses décrets d'application entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre ont constitué une évolution très importante du droit des étrangers. L'objectif de cette loi est de faciliter la situation des personnes en situation régulière, d'assurer à la fois un renforcement de la politique d'éloignement en lui donnant un caractère dissuasif et de réaliser un contrôle plus poussé en matière de lutte contre la fraude. La délivrance des titres pluriannuels en constitue l'une des mesures « phare ». S'y ajoute le passeport « talents », destiné à constituer un outil majeur d'attractivité des talents internationaux (objectif de 10 000/an au niveau national). Dans le même esprit, la loi accorde des facilités nouvelles aux étudiants arrivés à un haut niveau d'études, lorsque ceux-ci souhaitent rechercher un emploi en France à l'issue de leurs études.

## - Répartition des usagers par démarche

551 861 usagers ont effectué une démarche sur l'un des trois sites en 2016. Les usagers étrangers, toutes catégories confondues, représentent la part la plus importante, sachant que les demandes de naturalisation et d'asile se font uniquement sur Cergy et que la sous-préfecture d'Argenteuil ne délivre plus de permis de conduire depuis le 2 janvier 2014. Enfin, les sous-préfectures ne reçoivent pas d'usagers pour les passeports d'urgence qui doivent faire cette démarche en préfecture.

Le nombre de visiteurs par titre est à distinguer du nombre de titres délivrés, tous les visiteurs n'ayant pas un titre délivré à l'issue de leur visite :

	Étrangers	Usagers de la route	Etat-civil	Autres (renseignements, visiteurs....)	Total
<b>Cergy</b>	131 421	107 137	9 456	11 298	259 312
<b>Argenteuil</b>	46 267	20 711		15 000	81 978
<b>Sarcelles</b>	85 668	124 903			210 571

### ► Atteinte des objectifs

Le respect des objectifs en matière de délai de délivrance des titres est déterminé par le ministère. Ces résultats sont régulièrement publiés sur le site internet et affichés en préfecture.

Démarche	Objectif national	Résultat 2015	Résultat 2016	Tendance
<i>Carte d'identité</i>	10 jours	8 jours	5,4 jours	↑
<i>Passeport biométrique</i>	7 jours	5 jours	6,6 jours	↑
<i>Permis de conduire</i>	13 jours	20 jours	23 jours	↑
<i>Immatriculation au guichet</i>	45 minutes	37 min	37 min	=
<i>Immatriculation en différé</i>	7 jours	5 jours	6,7 jours	↑
<i>Titre de séjour : 1<sup>ère</sup> demande</i>	90 jours	157 jours	138 jours	↓
<i>Titre de séjour : renouvellement</i>	30 jours	64 jours	66 jours	↑
<i>Naturalisation</i>	150 jours	273 jours	198 jours	↓

## - Mesurer la qualité de service rendu au public

- *Les enquêtes de satisfaction*

Pour mesurer l'efficacité des actions d'amélioration de la qualité mises en place, une enquête annuelle de satisfaction relative à l'accueil physique a lieu au sein des trois sites du Val-d'Oise : Cergy : 96 % ; Argenteuil : 89 % ; Sarcelles : 89 %. Une enquête de satisfaction portant sur l'accueil téléphonique est réalisée sur le site de Cergy. Le taux de satisfaction pour l'année 2016 est de 99 % et n'évolue pas par rapport à 2015.

- *L'amélioration continue de la qualité*

La préfecture et les sous-préfectures ont été labellisées Qualipref 2.0 à la fin de l'année 2015 par la société AFNOR, la durée initiale de cette certification étant de 18 mois. Néanmoins, le suivi des engagements liés à l'accueil du public et à la qualité de service font l'objet d'une veille constante.



## 2/ Le développement des maisons de services au public dans le département (MSAP)



Lors des différents comités interministériels aux ruralités, le gouvernement a fait de l'accessibilité des services au public une de ses priorités. Le déploiement de 1 000 maisons de services au public (MSAP) d'ici la fin de l'année 2016 traduit cette volonté.

Créées à destination des habitants des territoires ruraux et des zones péri-urbaines, les MSAP visent à améliorer l'accès de tous, en un lieu unique, aux services de proximité, délivrés par les grands opérateurs nationaux et locaux (Pôle, emploi, CAF, CNAV, CPAM,...).

En 2016, les services de l'État ont impulsé le déploiement des premières MSAP dans le département.

5 MSAP ont ainsi été reconnues par l'État :

- **4 bureaux de poste** situés à Moisselles, Nesles-la-Vallée, Vétheuil et Vigny ont été transformés en maisons de services au public (**signature des conventions organisée en préfecture le 9 septembre 2016**) ;
- **1 point d'information et de médiation multi-services (PIMMS)** de Garges-Sarcelles.

2017 verra se poursuivre le déploiement de ce dispositif avec l'ouverture en juin 2017 d'une MSAP à Ermont située au sein de la gare d'Ermont/Eaubonne et la reconnaissance de la MSAP de Cergy portée par le PIMMS de Cergy.

### **III – POURSUIVRE LA RATIONALISATION ET LA MUTUALISATION DES MOYENS**

La mutualisation des fonctions-support permet la réalisation d'économies d'échelle dans le partage des ressources entre services de l'État.

Cette démarche, suivie au plus haut niveau de l'État (Premier Ministre), est pilotée par le préfet de région. Un schéma régional de mutualisation a été adopté, dont la mise en œuvre est portée par un comité régional de modernisation et de mutualisation (CRMM), et déclinée dans chaque département.

Dans le Val-d'Oise, plusieurs démarches ont été entreprises avec succès :

#### **- les mutualisations opérées en matière de médecine de prévention et d'action sociale**

- la médecine de prévention bénéficie à l'ensemble des agents du ministère de l'intérieur, périmètres police et secrétariat général (préfecture et sous-préfectures), en poste dans le département du Val-d'Oise, soit un effectif total de **3 150 agents pour un budget global de 112 K€** ;
- les places de crèches sont attribuées sur un périmètre interministériel pour tous les agents ayant leur résidence administrative en Île-de-France et rémunérés par l'État ou par certains établissements publics. **925 places de crèche sont attribuées au niveau régional, dont 77 pour le département du Val-d'Oise**. L'aide octroyée pour la réservation de ces berceaux s'élève à plus de 800 K€ ;
- la **commission locale d'action sociale (CLAS)** propose des prestations octroyées aux agents du ministère de l'intérieur en poste dans le département, périmètres police et secrétariat général, dans les champs de la prévention, de la cohésion sociale et de la solidarité, de l'éducation ou encore des loisirs socio-culturels (budget global de 38 K€). Par ailleurs, les prestations interministérielles versées représentent un budget annuel de 350 K€ ;
- la commission départementale de réforme et le comité médical départemental, traitent chaque année **plus de 2 000 dossiers pour lesquels un avis médical est rendu sur la situation des agents de la fonction publique d'État (toutes administrations) et de la fonction publique hospitalière** en poste dans le département du Val-d'Oise.

#### **- la gestion RH**

Le bureau des ressources humaines et des parcours professionnels (BRHPP) de la préfecture a assuré en 2016 la gestion de la carrière de **493 agents affectés en préfecture, dans les sous-préfectures, au tribunal administratif et en directions départementales interministérielles** (pour les personnels assurant des missions relevant du champ d'action du ministère de l'Intérieur).

## **- la stratégie immobilière de l'État dans le Val-d'Oise**

La stratégie immobilière prévoit un objectif de réalisation d'un plan de cession d'immeubles et de terrains domaniaux sans utilité immédiate, pour financer la réorganisation des services, réduire le nombre d'implantations et optimiser les surfaces occupées. Une recherche de solutions de mutualisations et d'économies budgétaires sur les loyers est également systématiquement recherchée. Ainsi, une négociation a été conduite en 2016 pour relocaliser le service de l'aménagement territorial (SAT) de la DDT, pour un gain annuel estimé à 180 000 € sur le futur bail. Plus généralement, les besoins immobiliers des directions départementales de l'État sont coordonnés et pilotés par la direction des ressources humaines et du pilotage des moyens, responsable d'unité opérationnelle (UO) des crédits du programme 333 pour l'ensemble du Val-d'Oise, permettant ainsi une priorisation et une planification pluriannuelle des dépenses à envisager. L'UO 95 a ainsi assuré **l'engagement et l'exécution d'un budget de 3 268 875 € en 2016 sur le P333, dont 1 324 035,51 € au profit des DDI.**

Enfin, la mise en œuvre du plan préfectures nouvelle génération (PPNG) dans le Val-d'Oise s'est accompagnée d'une réflexion globale sur l'affectation des surfaces rendues libres par la réorganisation des services de délivrance des titres.

## **- les perspectives de développement des actions de mutualisation**

Dans le cadre de la recherche d'une rationalisation et d'une mutualisation des moyens, l'État a poursuivi ses démarches de développement de l'interministérialité afin de réduire les coûts de fonctionnement. Dans ce cadre, deux conventions signées en 2011 portant sur la maintenance des bâtiments entre la Préfecture, la DDT, la DDCS et la DDFIP et sur le traitement du courrier entre la Préfecture, la DDT et la DDCS, élargie à la DDPP en 2012, donnent toujours pleinement satisfaction. Des projets de mutualisation restent donc à l'étude dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne la réduction et la mutualisation des modalités d'acquisition et de gestion du parc automobile.